

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 23 avril 2026, sous la présidence de son maire, Monsieur Alain PIBOULEAU.

**PRÉSENTS** : Mmes Claudine AUTHIER, Odile CAMPOS, Géraldine GAU, Sylvie FERRER, Sylvie MARTIN, Laure SAINT GERMES.  
MM. Stéphane ANDRIEUX, Laurent BERNARD, Dominique FOURCADE, Jean-Louis FUGAIRON, Bachir KERROUM, Alain PIBOULEAU, Dominique TAVERA, Joël VILLEMUR.

**ABSENTS** : Mme Marie-Agnès ROSSIGNOL a donné procuration à M. Bachir KERROUM.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Dominique FOURCADE.

### **EXTRAIT** **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2026 4-2 11**

<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>15</b>
<b>Présents</b>	<b>14</b>
<b>Procurations</b>	<b>1</b>
<b>Votants</b>	<b>15</b>
<b>Pour</b>	<b>15</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

### **OBJET** : COMMUNE – ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET CRÉDITS DE PAIEMENT (CP).

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du CGCT, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs aux travaux à caractère pluriannuel.

Le conseil municipal a adopté, par délibération N° 2023 / 028 du 5 avril 2023, le principe de la création d'AP/CP pour les opérations de travaux liés à l'aménagement du cœur de ville.

Une deuxième AP/CP a été adoptée par la délibération N° 2023 9 4 du 28 septembre 2023 pour les travaux de réaménagement du Parc d'Espagne.

Les AP/CP sont actualisées chaque année pour s'adapter à l'état d'avancement des opérations et de la facturation.

Ainsi, pour 2026, il est proposé les actualisations ci-dessous des crédits de paiement.

Les travaux d'aménagement du cœur de ville arrivent à terme. Les réceptions sont en cours. Les travaux devraient être finalisés courant 2026.

L'enveloppe globale reste identique. Les crédits de paiement sont répartis de la manière suivante :

Opération	AP	CP			
		2023	2024	2025	2026
Aménagement coeur de ville	3 780 000	327 760,12	1 961 215,88	1 258 814,09	232 209,93

Les travaux de réaménagement du Parc d'Espagne ont été commencés en 2024 et vont s'achever en 2026. La répartition des crédits de paiement est modifiée de la manière suivante :

Opération	AP	CP			
		2023	2024	2025	2026
Réaménagement du Parc d'Espagne	1 810 000	0	590 855,19	1 055 983,38	163 161,43

**Après la présentation du rapport précité, M. le Maire demande s'il y a des questions.**

M. Andrieux comme pour les délibérations précédentes soulève le fait qu'il lui manque des documents. Au cas d'espèce, pour cette délibération, il demande s'il serait possible d'obtenir le calendrier des subventions, notamment celles notifiées, celles déjà perçues et celles restant à percevoir.

M. le maire informe qu'il va se rapprocher des services de la commune pour cela.

**Après l'exposé du rapport et après le débat qui s'en est suivi, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide**

**Article 1 : d'approuver l'actualisation des crédits de paiement et des autorisations de programme.**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 20/05/2026

ID : 009-210900320-20260429-2026\_4\_2\_11-DE



biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet  
[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit**

**Pour copie conforme – au registre sont les signatures**

**Ax-les-Thermes, le 4 mai 2026**

**Le maire**

**Alain PIBOULEAU**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'APB'.

**Le secrétaire de séance**

**Dominique Fourcade**

An official blue circular stamp of the 'CONSULS DE LA VILLE D'AX' with a central crest, and a handwritten signature in black ink over it.

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 20/05/2026



ID : 009-210900320-20260429-2026\_4\_2\_11-DE